



Etaient présents :

- BROQUET Dominique : Représentant du Sivu du bois Machy
- CHERIGIE Valérie : Directrice du Sycméa
- DRAIN Blandine : Présidente de la Commission Thématique « Communication »
- JOUVENEL Anthony : Syndicat mixte CM Opale
- LECLERCQ Marcel : Représentant de la commune de Ligny-sur-Canche
- TINCHON Jean-Marie : Représentant de Boubers-sur-Canche

Mr LEJEUNE Laurent, représentant de la DREAL, est excusé.

Ordre du jour :

- ~~1. Bref rappel sur le SAGE~~
2. Synthèse des commissions thématiques (10aine de lignes)
 - CT1 : Gestion de la ressource
 - CT2 : Risques : Erosion, ruissellement et inondations
 - CT3 : Gestion des milieux aquatiques
3. Communication sur les ZH
 - Volet pédagogie
 - Volet valorisation
4. Sujets pour les prochaines réunions
 - Tableau des objectifs
 - Nouvelles idées

Remarques et discussions :

La newsletter :

La forme :

Le nombre de page est trop élevée, il faut se limiter à 4 pages et à 2 ou 3 newsletters par an. Les éléments doivent être très concis et il faut que les destinataires aient la possibilité de creuser les sujets si cela les intéresse. On pourrait demander à la fin de chaque réunion que chaque membre donne un ou deux mots clefs pour résumer la réunion. L'animateur utilisera ces mots ensuite pour construire les phrases de synthèse.

Les destinataires de cette newsletter pourraient être élargis aux EPCI, présidents de ces EPCI et aux maires.

Une chartre graphique sera établie par un prestataire et l'animateur viendra amender chaque newsletter.

Les maires sont encore très attachés au format papier, il faudrait peut-être réfléchir à un format papier pour la newsletter.



Le fond :

Pour le premier onglet sur la CLE et le SAGE, il faut faire des mindmaps pour clarifier le message. Il faut tout de même ajouter une carte. Il faut garder un lien qui permet aux destinataires d'en savoir plus sur la gouvernance de la CLE (Président des commissions thématiques ...).

Pour le second onglet sur l'état des lieux, il faut ajouter une phrase d'accroche « Votre avis compte ». Un formulaire sera aussi en ligne pour que les destinataires peuvent entrer leurs remarques.

Un onglet a été ajouté pour répondre aux questions des élus sur tous les sujets concernant la thématique de l'eau à l'échelle du territoire du SAGE. Les élus peuvent poser leurs questions sur le site internet du SAGE et la CLE répondra aux questions via la newsletter. La Commission Locale de l'Eau doit être un outil d'information pour les maires ou les usagers dans le but de trouver le bon interlocuteur pour répondre à sa question.

Pour la synthèse des commissions, il faudra se limiter à une ou deux phrases. Et comme expliqué plus haut, un travail sera fait à la fin de chaque commission technique dans le but d'aider l'animateur à faire la synthèse de la réunion. Il faut aussi vulgariser et éviter les mots trop complexes.

Bilan de la newsletter :

Décision	
Fréquence	2 à 3 par an (+ certaines newsletters exceptionnelles)
Nombre de page	4 pages maximum
Nom retenu	La CLE vous informe
Format	Papier et électronique
Destinataires	Maires, EPCI, membres de la CLE
Contenu/message	<ul style="list-style-type: none">- Rappel sur la CLE/SAGE- Rappel sur l'état des lieux- Réponses aux questions des membres- Point sur les actualités du site internet- Synthèse des commissions thématiques

La newsletter proposée est jointe à ce compte rendu.

La communication sur les zones humides :

Volet pédagogique :

Une réunion publique sur les zones humides sera organisée avec différents experts (Zones humides, urbanistes, services de l'Etat ...). Le but étant de faire une présentation succincte et de laisser la place aux invités pour répondre aux questions. Cette réunion se tiendra dans le mois de février dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. Il faudrait une affiche avec une question d'accroche comme « Avec ces zones humides, on ne peut plus rien faire ? » (Exemple). Elle pourrait être couplée à une sortie terrain en juin. La réunion pourrait se dérouler à la salle du manège à Hesdin. La salle est assez grand.

On pourrait penser à récupérer des remarques que l'on entend à propos des zones humides et de répondre en confirmant ou infirmant le commentaire. Ce format « Vrai/Faux » est visuel et simple à comprendre pour tout le monde. Cela pourrait être présenté lors de la réunion publique sur les zones humides.



Exemple : « On ne peut plus rien faire avec les zones humides ». On pourrait expliquer pourquoi et quel intérêt ont les zones humides sur la gestion de l'eau sur un bassin versant.

Volet valorisation de la donnée :

Il y a d'abord un point à faire avec le groupe technique « Zones humides » qui sera installé début 2022. Ensuite, nous discuterons de la valorisation de l'inventaire.

Les propositions d'actions :

Des propositions de journées techniques entre élus ont été ajoutés.

Prochaine réunion de CT4 :

Pour la prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 6 janvier à 14h30, l'ordre du jour sera le suivant :

- Réunion publique zones humides
 - o Date et heure
 - o Lieu
 - o Les experts
 - o Format d'invitation
- Site internet

Des modifications seront effectuées.

Fait à _____ Le _____

Madame Blandine DRAIN, Présidente de la commission « Communication » de la CLE